

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 07 SEPTEMBRE À 19 HEURES :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard, siège 1
Vicky Bombardier, siège 2
Pierre Tétrault, siège 3
Dany St-Amant, siège 5
Julien Bussièrès, siège 6

ABSENTS

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 16 août 2021
- 3 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois d'août 2021
6. **COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Aucun
7. **URBANISME**
 - 7.1 Dérogation mineure - 565 à 575, rue de la Montagne- Largeur des allées de circulation et nombre de cases pour personnes handicapées
 - 7.2 Confirmation de l'engagement de la Ville de Valcourt - Sentier de l'Ardoise
 - 7.3 PIIA Boisé du Ruisseau – 862 À 866, rue Dépôt – Construction d'une habitation de type multifamiliale de type triplex (3 logements)
8. **ADMINISTRATION**
 - 8.1 Office municipal d'habitation - Révisions budgétaires 2021

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.2 Recours aux services de la firme Cain Lamarre
- 8.3 Offre de services - Desjardins Entreprises
- 8.4 Gratuités pour les nouveaux arrivants
- 8.5 Adoption de la nouvelle politique encadrant le télétravail
- 8.6 Adoption du manuel de l'employé
- 8.7 Adoption du manuel des cadres et professionnels

- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Demande de prêt du terrain de balle - Val D'Akor
- 9.2 Demande d'aide financière de l'organisme Val D'Akor

- 10. LOISIRS**
- 10.1 Aucun

- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 Autorisation de paiement - Canton de Valcourt - Montant de la redevance - Volume d'eau Marché Yvan Ouimette inc.
- 11.2 Soumission - sel de déglacage
- 11.3 Résiliation du protocole FIMEAU par la Ville de Valcourt
- 11.4 Achat d'appareils de mesures et de tests - Service des eaux
- 11.5 Contrat fourniture de matériaux et de déneigement - Saison 2021-2022
- 11.6 Signature d'une nouvelle entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable

- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Aucun

- 13. VARIA**
- 13.1 Soumission - Ménage de l'hôtel de ville
- 13.2 Demande au conseil - Stationnement pour une navette
- 13.3 Autorisation de transferts budgétaires
- 13.4 Garde pour le Service des eaux
- 13.5 Contrat de travail de la directrice générale
- 13.6 Offre de services - Logiciel Sygem d'Infotech
- 13.7 Demande de prolongation du délai pour construction - Lot 4 961 077

- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS

- 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

288-21-09-07

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

289-21-09-07

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 16 août 2021, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021 soit accepté.

ADOPTÉE

290-21-09-07

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 2 septembre 2021 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 235 827.24 \$ (deux cent trente-cinq mille huit cent vingt-sept dollars et vingt-quatre sous).

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

_____.
ADOPTÉE

291-21-09-07

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que proposée

ADOPTÉE

292-21-09-07

DÉROGATION MINEURE - 565 À 575, RUE DE LA MONTAGNE- LARGEUR DES ALLÉES DE CIRCULATION ET NOMBRE DE CASES POUR PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU QU'un projet de réfection des stationnements de l'entreprise Bombardier Produits Récréatifs (BRP), situé au 565 à 575, rue de la Montagne, est projeté afin d'améliorer le drainage de l'aire de stationnement;

ATTENDU QUE le projet prévoit le réaménagement de l'aire de stationnement, en ajoutant un système de drainage des différentes sections, un système de rétention des eaux (bassin de rétention), une meilleure délimitation des différents accès, l'ajout d'îlots végétalisés et la plantation d'arbres;

ATTENDU QUE trois (3) demandes de dérogation mineure sont soumises à l'approbation du conseil afin

- D'autoriser l'aménagement de 12 cases de stationnement pour personnes handicapées, alors que le règlement prévoit que le nombre minimal de cases de stationnement à aménager pour handicapés est de 14. (art. 9.3 du règlement #560)
- D'autoriser, pour un stationnement à angle de 90 degrés, une largeur d'allée de circulation de 6,0 mètres alors que le règlement prévoit que la largeur minimale de l'allée de circulation est de 7,3 mètres. (Art.9.1, section 2, par. d) du règlement #560)
- D'autoriser, pour un stationnement à angle de 90 degrés, une largeur totale d'une rangée de cases et de l'allée de circulation de 11,5 mètres alors que le règlement prévoit que la largeur minimale totale d'une rangée de cases et de l'allée de circulation est de 13,1 mètres. (Art.9.1, section 2, par. d) du règlement #560)

ATTENDU QUE le requérant justifie sa demande par le nombre requis important de cases de stationnement pour les employés de l'entreprise Bombardier Produits

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Récréatifs (BRP);

ATTENDU QUE dans l'aire de stationnement réaménagé, il y a augmentation significative du nombre de cases de stationnement pour personnes handicapées (de 7 à 12);

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite limiter l'effet d'îlot de chaleur urbain sur son territoire, par la diminution des aires de stationnement minéralisées;

ATTENDU QUE le requérant fait la démonstration que des largeurs d'allées de 6,0 mètres et 7,0 mètres n'entraîne pas d'impact majeur dans les manœuvres de stationnement des véhicules;

ATTENDU QUE d'autres municipalités autorisent des largeurs d'allée minimales entre 6,0 mètres et 7,0 mètres pour leurs aires de stationnement;

ATTENDU QUE la demande n'a aucun impact sur les propriétés voisines;

ATTENDU QUE le bâtiment principal respecte les autres normes du règlement de zonage;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande n'est pas située dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité civile;

ATTENDU QUE la résolution par laquelle le conseil rend sa décision peut prévoir toute condition, eu égard aux compétences de la municipalité, dans le but d'atténuer l'impact de la dérogation;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise les dérogations mineures suivantes :

- Autoriser l'aménagement de 12 cases de stationnement pour personnes handicapées, alors que le règlement prévoit que le nombre minimal de cases de stationnement à aménager pour handicapés est de 14. (art. 9.3 du règlement #560)
- Autoriser, pour un stationnement à angle de 90 degrés, une largeur d'allée de circulation de 6,0 mètres alors que le règlement prévoit que la largeur minimale de l'allée de circulation est de 7,3 mètres. (Art.9.1, section 2, par. d) du règlement #560)
- Autoriser, pour un stationnement à angle de 90 degrés, une largeur totale d'une rangée de cases et de l'allée de circulation de 11,5 mètres alors que le règlement prévoit que la largeur minimale totale d'une rangée de cases et de l'allée de circulation est de 13,1 mètres. (Art.9.1, section 2, par. d) du règlement #560).

QUE le Conseil municipal exige, comme condition à l'autorisation des dérogations mineures, que les arbres plantés en bordure de la rue de la Montagne soient d'un diamètre équivalent aux arbres existants et que les essences soient adaptées aux sels de déglacage utilisés par la voirie.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

après du ministère du Transport du Québec (MTQ) pour faire reconnaître le sentier de l'Ardoise comme faisant partie du réseau cyclable régional rattaché à la route verte et ainsi obtenir un financement annuel récurrent pour l'entretien du sentier;

ATTENDU QUE le financement annuel provenant du MTQ pourrait s'élever à plus de 34 000\$ si l'ensemble du sentier de l'Ardoise était reconnu comme sentier régional;

ATTENDU QU'après l'évaluation de la candidature de la MRC, le MTQ a mentionné que, pour que le sentier de l'Ardoise soit reconnu comme réseau régional, la MRC devait faire signer aux propriétaires des lots sur lesquels passe le sentier de l'Ardoise des actes notariés afin de pérenniser les servitudes de passage;

ATTENDU QUE le MTQ ouvrira un second appel de projets afin de faire reconnaître de nouvelles pistes cyclables comme faisant partie du réseau cyclable régional en janvier 2022 et pour que la candidature du sentier de l'Ardoise soit acceptée, les servitudes de passage devront être notariées;

ATTENDU QUE le sentier de l'Ardoise traverse un total de 28 lots privés et publics situés sur le territoire de cinq municipalités (municipalité de Bonsecours, municipalité de Lawrenceville, municipalité du Canton de Valcourt, ville de Valcourt, municipalité de Racine);

ATTENDU QUE neuf de ces lots appartiennent à des municipalités, que la « piste cyclable en site propre » est déjà reconnue comme étant l'utilisation prédominante de ces lots et qu'ensemble, ces lots constituent une longueur continue de 10,17km, soit 44% de la longueur totale du tracé du sentier de l'Ardoise;

ATTENDU QUE les lots 2 456 582, 2 456 583 et 2 456 584 appartiennent à la municipalité de Bonsecours, les lots 1 825 728 et 1 825 650 appartiennent à la municipalité de Lawrenceville et les lots 1 825 648, 1 825 649, 1 825 651 et 1 825 652 appartiennent à la ville de Valcourt;

ATTENDU QUE les représentants municipaux ont été informés par la MRC de la situation actuelle concernant le sentier de l'Ardoise et reconnaissent l'importance de la démarche pour le faire reconnaître comme sentier régional auprès du MTQ;

ATTENDU QUE par souci d'efficacité, un seul acte notarié sera écrit pour l'ensemble des lots appartenant aux municipalités;

ATTENDU QUE les coûts relatifs à la signature de l'acte notarié (honoraires de la firme de notaires, préparation des documents, enregistrement au registre foncier, etc.) seront couverts par la MRC du Val-Saint-François et que les municipalités devront simplement procéder aux mesures administratives nécessaires à la signature des documents (adoption de résolution, signature de l'acte de servitude, signature de documents, déplacement du personnel au besoin, etc.);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de la ville de Valcourt s'engage à signer, avant le mois de décembre 2021, un acte notarié de servitude de passage pour les lots 1 825 648, 1 825 649, 1 825 651 et 1 825 652 afin de reconnaître l'existence du sentier de l'Ardoise et de permettre à la MRC du Val-Saint-François d'en faire l'entretien;

QUE le conseil municipal de la Ville de Valcourt autorise la MRC du Val-Saint-François à inclure cet acte notarié dans les documents visant à demander au MTQ de reconnaître le sentier de l'Ardoise comme sentier régional;

QUE la Ville de Valcourt effectuera les mesures administratives nécessaires à la signature de l'acte notarié;

D'autoriser le maire ou à défaut le maire suppléant et la directrice générale, madame Karine Boucher, à signer ledit acte de servitude.

ADOPTÉE

294-21-09-07

PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 862 À 866, RUE DÉPÔT – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION DE TYPE MULTIFAMILIALE DE TYPE TRIPLEX (3 LOGEMENTS)

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une résidence multifamiliale de type triplex (3 logements) sur le lot actuel 4 961 082, aux adresses civiques 862-864-866, rue Dépôt, situé dans la zone R-10, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE l'implantation proposée serait localisé sur la rue Dépôt et laisserait approximativement une cour avant semblable aux immeubles environnants;

ATTENDU QUE les plans proposent une résidence de trois unités, sur deux étages, de forme rectangulaire. La superficie au sol du bâtiment projeté est de 1224 pieds carrés (113,7 m²), pour une superficie totale de plancher de 3672 pieds carrés (341,1 m²).

ATTENDU QUE le revêtement extérieur sera composé de déclin horizontal de bois de la marque KWP, couleur Granite rustique, et de pierre Be on stone couleur Horizon Grio. Les éléments décoratifs (cadres de portes et fenêtres, fascias, solin de couronnement), etc.) seront en aluminium noir.

ATTENDU QUE le plan propose une toiture à quatre versants (pente 5:12). La toiture serait recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur gris foncé;

ATTENDU QUE le bâtiment aurait une fenestration abondante sur les façades avant et arrière de type à battant, ainsi qu'un patio à l'arrière.

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'une habitation multifamiliale de type triplex (3 logements).

ADOPTÉE

295-21-09-07

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - RÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu de la Société régionale d'Habitation du Québec une demande de révision budgétaire 2021, concernant l'Office municipal d'habitation de Valcourt (OMHV), datée du 12 juillet 2021;

ATTENDU QUE cette demande de révision nécessite l'approbation de la Ville pour son acceptation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte le budget révisé pour l'année
2021, qui se répartit de la façon suivante :

	Budget révisé 30-03-2021	Budget révisé 04-05-2021	Budget révisé 12-07-2021
Revenu	968 596 \$	968 596 \$	968 596 \$
Dépenses	1 642 303 \$	1 655 111 \$	1 662 017 \$
Déficit	673 707 \$	686 515 \$	693 421 \$

Contribution municipale, soit 10 % du déficit, réparti comme suit :

Déficit OMH	67 371 \$	68 652 \$	69 342 \$
-------------	-----------	-----------	-----------

ADOPTÉE

296-21-09-07

RECOURS AUX SERVICES DE LA FIRME CAIN LAMARRE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY
ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la
direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque
d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31
décembre 2022.

ADOPTÉE

297-21-09-07

OFFRE DE SERVICES - DESJARDINS ENTREPRISES

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Desjardins Entreprises, selon les termes et conditions énoncés dans celle-ci. Cette entente est d'une durée de trois (3) ans et débutera à compter de sa signature par toutes les parties.

D'autoriser monsieur Renald Chênevert, maire, et madame Karine Boucher, directrice générale, à signer l'offre de services ainsi que tout document afférent.

ADOPTÉE

298-21-09-07

GRATUITÉS POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter de faire ajouter en gratuité dans la trousse de bienvenue la médaille pour les chiens. Cette gratuité s'appliquerait seulement aux nouveaux arrivants.

ADOPTÉE

299-21-09-07

ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE ENCADRANT LE TÉLÉTRAVAIL

ATTENDU la levée des mesures sanitaires concernant le télétravail obligatoire en situation de pandémie de Covid-19;

ATTENDU QU'il était nécessaire de statuer sur la question du télétravail à plus long terme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la politique encadrant le télétravail, laquelle sera en vigueur à compter de l'adoption de ladite résolution.

ADOPTÉE

300-21-09-07

ADOPTION DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ

ATTENDU QU'il était nécessaire de réviser complètement le manuel de l'employé, afin d'y intégrer de nouvelles modalités dans le but de demeurer un employeur attractif;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le manuel de l'employé et toutes ses modalités, lequel entrera en vigueur à compter de l'adoption de la présente résolution, à l'exception de l'annexe F, qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE

301-21-09-07

ADOPTION DU MANUEL DES CADRES ET PROFESSIONNELS

ATTENDU QU'il était nécessaire de réviser complètement le manuel des cadres et professionnels, afin d'y intégrer de nouvelles modalités dans le but de demeurer un employeur attractif;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le nouveau manuel des cadres et professionnels, lequel entre en vigueur à compter de l'adoption de la présente résolution, à l'exception des articles 26 et 31 et de l'annexe F, lesquels entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE

302-21-09-07

DEMANDE DE PRÊT DU TERRAIN DE BALLE - VAL D'AKOR

ATTENDU la demande de prêt du terrain de balle par l'organisme Val D'Akor, pour la tenue d'une activité au terrain de balle de la Ville de Valcourt le 18 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la tenue de l'activité de Val D'Akor, sur le terrain de balle de la Ville de Valcourt, le 18 septembre 2021.

ADOPTÉE

303-21-09-07

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ORGANISME VAL D'AKOR

ATTENDU la demande d'aide financière de l'organisme Val D'Akor;

ATTENDU le caractère religieux de l'organisme;

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser la demande d'aide financière de l'organisme Val D'Akor.

ADOPTÉE

304-21-09-07

AUTORISATION DE PAIEMENT - CANTON DE VALCOURT - MONTANT DE LA REDEVANCE - VOLUME D'EAU MARCHÉ YVAN OUIMETTE INC.

ATTENDU QUE l'Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable entre la Ville de Valcourt et le Canton de Valcourt (ci-après appelée : l'entente) prévoit les modalités pour l'établissement du montant à verser au Canton de Valcourt pour le volume d'eau consommé annuellement par Marché Yvan Ouimette inc.;

ATTENDU QUE le Canton de Valcourt a soumis à la Ville une facture au montant de 6 576.46\$, telle qu'établie selon les modalités de l'annexe 10 de l'Entente pour le volume d'eau consommé en 2020 par Marché Yvan Ouimette inc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à verser au Canton la somme de 6 576.46 \$.

ADOPTÉE

305-21-09-07

SOUSSION - SEL DE DÉGLAÇAGE

ATTENDU les demandes de soumissions de gré à gré pour le sel de déglçage pour la saison hivernale 2021-2022;

ATTENDU QUE la soumission de Sel Warwick inc. s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission de Sel Warwick inc. , laquelle date du 11 août 2021, selon les montants suivants :

- Sel de déglçage en vrac : 92.00 \$ / unité (120 tonnes)
- Sel traité Warwick : 112.00 \$ l'unité (80 tonnes)

(p.b. 02-330-00-626)

ADOPTÉE

306-21-09-07

RÉSILIATION DU PROTOCOLE FIMEAU PAR LA VILLE DE VALCOURT

ATTENDU QUE l'article 65 de la section 10 du protocole FIMEAU permet la résiliation par le bénéficiaire (ci-après : la Ville de Valcourt) en adressant à la Ministre un avis de résiliation l'informant des motifs de celle-ci;

ATTENDU QUE le projet de réfection de la rue Champlain comprend des ajouts de travaux à ceux prévus dans le cadre du programme FIMEAU (dossier 2027293);

ATTENDU QUE l'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau ne couvre pas l'entièreté du projet;

ATTENDU QUE le protocole interdit le cumul d'aide financière provenant de différents programmes;

ATTENDU QUE le coût du projet excède d'environ 800 000 \$ le montant de l'aide financière octroyée;

ATTENDU QU'il n'est pas possible de bonifier le montant de la subvention obtenue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De résilier le protocole FIMEAU et de faire parvenir à la ministre un avis de résiliation accompagné de la présente résolution l'informant des motifs de cette résiliation.

ADOPTÉE

307-21-09-07

ACHAT D'APPAREILS DE MESURES ET DE TESTS - SERVICE DES EAUX

ATTENDU QUE le nouveau Service des eaux aura besoin d'appareils de mesures et de tests pour l'eau potable et l'eau usée;

ATTENDU QUE la Ville ne possède actuellement aucun appareil de mesures et de tests;

ATTENDU QUE le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) exige ces mesures et tests;

ATTENDU l'offre de services de Veolia, en date du 10 août 2021;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de service de Veolia pour l'achat d'appareils de mesures et de tests pour un montant de 6 282.21 \$ excluant les taxes applicables détaillé comme suit :

- Colorimètre DR900 : 2 096.05 \$
- Oxymètre et sonde de mesures : 3 013.55 \$
- Colorimètre DR300 phosphates : 642.72 \$
- Réactifs divers : 419.89 \$
- Frais de transport : 110.00 \$

(p.b. 02-401-00-640)

ADOPTÉE

308-21-09-07

CONTRAT FOURNITURE DE MATÉRIAUX ET DE DÉNEIGEMENT - SAISON 2021-2022

ATTENDU QUE la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré en-deçà du seuil d'appel d'offres public, en vertu des dispositions du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Valcourt;

ATTENDU QUE la Ville est tenue de favoriser la rotation entre les sous-contractants, dans le but d'assurer une saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QUE l'offre de services de Léon Bombardier inc. s'avère être la plus avantageuse pour la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat de fourniture de matériaux et d'équipements à Léon Bombardier inc., selon la liste de prix suivante (excluant les taxes applicables) :

Fourniture de matériel :

Sable :	9.00 \$ / tonne
Sable classe A :	13.00 \$ / tonne
Sable classe A tamisé :	15.00 \$ / tonne
Pierre concassée MG-20 :	27.50 \$ / tonne
Pierre concassée MG-56 :	26.60 \$ / tonne

*Les prix incluent la livraison à Valcourt ainsi que la redevance pour les frais

municipaux.

Machineries :

Pelle CX-210 :	150.00 \$ / heure
Pelle CX-210 avec marteau /	275.00 \$ / heure
Pelle CX-36 :	110.00 \$ / heure
Pelle CX-36 avec marteau :	175.00 \$ / heure
Bull D-31 PX :	120.00 \$ / heure
Compacteur :	120.00 \$ / heure
Loader :	125.00 \$ / heure
Camion 10 roues :	90.00 \$ / heure
Camion 12 roues :	110.00 \$ / heure
Camion 10 roues + pop 2 ess. :	120.00 \$ / heure
Camion 12 roues + pop 2 ess. :	130.00 \$ / heure
Camion + remorque :	130.00 \$ / heure
Camion + semi-remorque 3 ess. :	130.00 \$ / heure

*Des frais supplémentaires pourront s'appliquer si les travaux sont réalisés durant la période hivernale ou durant la période de dégel.

(p.b. 02-330-00-626, 02-320-00-516, 02-330-00-516, 02-330-00-522, 02-330-00-419, 02-320-00-419, 02-320-00-521)

ADOPTÉE

309-21-09-07

SIGNATURE D'UNE NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a avisé la municipalité de Racine, la municipalité du Canton de Valcourt, la municipalité de Lawrenceville et la municipalité de Bonsecours de son intention de ne pas renouveler l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable, laquelle arrive à échéance le 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE les différents conseils municipaux concernés acceptent de signer une nouvelle entente avec la Ville de Valcourt, en fonction des changements demandés;

ATTENDU QUE cette nouvelle entente entrera en vigueur le 1er janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt autorise le maire, ou à défaut le maire suppléant, et madame Karine Boucher, directrice générale, à signer l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable 2022-2025 (Racine, Canton de Valcourt, Lawrenceville et Bonsecours), laquelle entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2022.

ADOPTÉE

310-21-09-07

SOUSSION - MÉNAGE DE L'HÔTEL DE VILLE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU la soumission de Tur-Bo Ménage inc., pour le contrat de ménage à l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Tur-Bo Ménage inc., pour un montant de 275 \$ par semaine excluant les taxes applicables. Ce contrat fait l'objet d'une période de pr
ADOPTÉE

311-21-09-07

DEMANDE AU CONSEIL - STATIONNEMENT POUR UNE NAVETTE

ATTENDU la demande de madame Diane Daigneault, pour l'autorisation de stationner des voitures au centre communautaire pour offrir un service de navette au Casino de Montréal;

ATTENDU QUE le stationnement du centre communautaire fait déjà l'objet d'une entente avec l'église pour le stationnement lors de funérailles, et qu'il est déjà utilisé pour les activités du centre communautaire ainsi que pour les besoins de l'École L'Odyssée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De recommander plutôt l'usage du stationnement de l'aréna pour les besoins de la navette, le long du boisé.

ADOPTÉE

312-21-09-07

AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer certains ajustements budgétaires afin d'assurer l'équilibre du budget pour l'exercice 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à effectuer les transferts budgétaires pour un montant tel que présenté au document en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE

313-21-09-07

GARDE POUR LE SERVICE DES EAUX

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU la création du nouveau Service des eaux, qui entrera en opération à compter du 1er octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De déterminer le taux applicable pour la garde du service des eaux à 10 \$ par jour.

ADOPTÉE

314-21-09-07

CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QU'il était nécessaire de déterminer par écrit les différentes modalités du contrat de travail à durée indéterminée de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, ou à défaut le maire suppléant, et madame Karine Boucher, directrice générale, à signer le contrat de travail à durée indéterminée de la directrice générale.

ADOPTÉE

315-21-09-07

OFFRE DE SERVICES - LOGICIEL SYGEM D'INFOTECH

ATTENDU l'offre de services de d'Infotech (logiciels municipaux), en date du 7 septembre 2021, pour le module Gestion des bacs roulants;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services d'Infotech pour le module Gestion des bacs roulants dans Sygem, pour un montant de 2 900 \$ excluant les taxes applicables. Les frais d'installation sont inclus.

(Fonds excédent affecté - matières résiduelles (59-131-00-002))

ADOPTÉE

316-21-09-07

DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI POUR CONSTRUCTION - LOT 4 961 077

ATTENDU la pénurie de matériaux et de main-d'œuvre dans l'industrie de la

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

construction;

ATTENDU QUE l'acte de vente du lot 4 961 077 prévoyait un délai de 18 mois pour procéder à la construction de l'immeuble à vocation résidentielle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la prolongation du délai de construction pour le lot 4 961 077, jusqu'au 1er juin 2022 (bâtisse construite).

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

317-21-09-07

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19h31.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Me Lydia Laquerre, Greffière